



Doc. 13223
26 juin 2013

Lutter contre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et sur l'identité de genre

Amendement¹ n° 9

déposé par la Commission sur l'égalité et la non-discrimination

Dans le projet de recommandation, après le paragraphe 5.1, insérer le paragraphe suivant:

« accorder une attention particulière à la question de la législation sur la prétendue propagande homosexuelle et s'assurer que les Etats membres du Conseil de l'Europe respectent les recommandations formulées par la Commission de Venise dans son avis sur cette question. »

1. 2013 - Troisième partie de session

